



Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique « La Maulde »

Bujaleuf - Peyrat le Château - St Julien le Petit - Cheissoux

site : www.aappmala Maulde.fr

e-mail : aappmala Maulde@orange.fr

facebook : [aappmala Maulde](https://www.facebook.com/aappmala Maulde)

Compte rendu du conseil d'administration du 20 décembre 2019

Début de la séance à 20 h 30

Présents : Mrs Cyril Gallopin, René Coignac, Jacques Morlon, Didier Dumas, Matthieu David, Jean-Louis Fougeron, Nicolas Merot, Armand Chapeaublanc et Jean-Marie Agius

Excusées : Mme Catherine Jeanton, Mrs Jean-Marc Nizou, Christian Monteil, Guy Hyvernaud, Christian Dumas, Jean-Michel Layreloup.

Ont participé à la séance : Mrs Pradeau Gilbert, Galoppin Océane, Philipout Antoine et Morlon Jean Luc.

Ordre du jour :

- points sur les réunions diverses auxquelles a assisté le Président ;
- point sur l'enduro carpe ;
- bilan des ventes de carte de pêche 2019;
- tarif des cartes 2020 ;
- point sur la labellisation du barrage de Bujaleuf ;
- changement du logo de l'AAPPMA ;
- questions diverses;

Points sur les réunions diverses auxquelles a assisté le Président

→ La réunion des Présidents des AAPPMA de la Haute Vienne s'est tenue le 19 octobre au siège de la Fédération. Les sujets suivants ont été abordés :

- Prix des cartes de pêche 2020 ;
- Sécheresse et ses conséquences ;
- Élections des AAPPMA 2020 ;

→ Réunion du PETR du Pays de Monts et Barrages le 19 novembre relative au développement des activités de pleine nature sur le territoire. Le PETR a créé un emploi pour cela.

Il a été reconnu le travail de la Fédération de pêche et des AAPPMA pour le développement de l'activité de pêche sur ce territoire. (travail sur Vassivière, qualification d'hébergements pêche, labellisation de parcours, etc ...).

Point sur l'enduro carpe

Cet enduro était organisé par le Club Robinson carpe carnassier. Une vingtaine de binôme se sont affronté sur le lac. Les prises ont été peu nombreuse puisque seules 41 poissons ont été capturé et 9 équipes n'ont rien attrapées.



CLASSEMENT FINAL

Enduro BUJALEUF 2019

du 18 au 20 Octobre

CLASSEMENT	Equipes	Postes	NB Poissons	POIDS TOTAL	MOYENNE
1	REJASSE ANTHONY / BOULEGUE BRYAN	2	7	62 300	8 900
2	LABOURE ADRIEN / RICORDEL FLORIAN	8	6	52 875	8 813
3	PEROU MICKAEL / VILLATE ALEXANDRE	9	5	44 525	8 905
4	CAILLAUD JEROME / DUCLOUX CHRISTOPHE	18	7	33 675	4 811
5	LAUNAY GEOFFROY / ROUZIER GUILLAUME	21	4	29 025	7 256
6	RATIER DAVID / DESACHY PIERRE	17	4	22 975	5 744
7	COURIVAUD EMILIE / COURIVAUD JEAN-PAUL	3	2	15 525	7 763
8	PESTEIL REMI / CELERIER SEBASTIEN	4	2	12 225	6 113
9	VAUZELLE DAMIEN	7	1	10 050	10 050
10	LAFARGE LOIC / ROUGIER JULIEN	12	2	9 700	4 850
11	BUISSON JEROME / AJUSTE BRANDON	19	1	3 700	3 700
12	RAZOU OLIVIER / PESTEIL PATRICE	1		0	#DIV/0!
13	DA COSTA FRANCOIS / DETIVAUD MATHIEU	5		0	#DIV/0!
14	RAVEAU FLORENT / MOUNIER NICOLAS	10		0	#DIV/0!
15	VERMINCK QUENTIN / LARMAGNAC FLORIAN	11		0	#DIV/0!
16	FRETILLE STEPHANE / FRETILLE NICOLAS	13		0	#DIV/0!
17	SOURZAT ALEXIS / JUMAU THIERRY	14		0	#DIV/0!
18	DINTRAS JEROME / ANTOINE SEBASTIEN	15		0	#DIV/0!
19	MOMMIER NICOLAS / BARDEAU PASCAL	16		0	#DIV/0!
20	LANGLADE BERNARD / DUCLOUX FREDERIC	20		0	#DIV/0!
21		6		0	#DIV/0!
			41	296575	7233,537

Bilan des ventes de carte de pêche 2019

L'année 2019 se termine par une baisse du nombre de carte vendue de près de 11 %.

Produit	Saison 2018	Saison 2019	Evolution sur l'année	
	Nombre	Nombre	Nombre	%
Carte interfédérale Personne majeure CHI 2019 (Club Halieutique Interdépartemental)	282	258	-24	-8.51%
Carte Personne majeure	53	46	-7	-13.21%
Sous-Total des cartes Personne Majeure	335	304	-31	-9.25%
Carte Découverte Femme	41	32	-9	-21.95%
Carte Personne mineure	52	60	+8	+15.38%
Carte Découverte -12 ans	125	116	-9	-7.2%
Carte Hebdomadaire	126	106	-20	-15.87%
Carte Journalière	266	225	-41	-15.41%
Total Cartes de Pêche	945	843	-102	-10.79%
Option Club Halieutique Interdépartemental	10	10	0	0%
Total cartes de pêche + options	955	853	-102	-10.68%

Les pertes financières sont de 597 € (à confirmer par le trésorier lors de l'AG)

Prix des cartes 2020

Sur décisions de la Fédération nationale et de la Fédération départemental (suite à la réunion des Président d'octobre 2019 pour cette dernière), les tarifs des cartes de pêche 2020 sont en augmentation :

- La carte complète passera à 100 € (+3 €) ;
- La carte personne majeure passera à 77 € (+3€) ;
- La carte Femme passera à 35 € (+2 €) ;
- La carte mineure passera à 21 € (+1€) ;
- La carte - 12 ans reste inchangée à 6 € ;
- La carte journalière aurait dû passer à 12, 70 € (+0,70 €) mais la Fédération départementale absorbera la différence pour la laisser à 12 € ;
- La carte hebdomadaire passera à 33 € (+1 €)

La part AAPPMA sur la vente des cartes de pêche restera inchangée. Les augmentations seront réparties entre la Fédération nationale et départementale.

Pour la Fédération départementale, cette augmentation devrait représenter environ 7 000 € de revenus qui seront consacrés à la garderie dans le département.

Point sur la labellisation du barrage de Bujaleuf

Les travaux concernant l'abri pêcheurs sont terminés. Les panneaux d'information et directionnels seront posés courant janvier.

Pour mémoire, le coût de cette labellisation est d'environ 8 500 € avec une participation des Fédérations de pêche nationale et départementale, de la Région Nouvelle Aquitaine et de l'AAPPMA.

Changement du logo de l'AAPPMA

Afin d'avoir des communications communes et homogènes sur le département, la Fédération de pêche a souhaité harmoniser les logos des AAPPMA.

Compte tenu de la mise en place du parcours labellisé sur le lac de Bujaleuf et de la signalétique qui l'accompagnera, le logo de notre AAPPMA doit être quelque peu modernisé.

Un nouveau logo a donc été choisi :



Il ornera désormais l'ensemble de nos supports de communication.

Questions diverses

La date de la l'assemblée générale est fixée au 21 février 2020 à 20 h 30 à la salle Gorceix de Bujaleuf

Fin de la séance à 22 h